Image not found or type unknown

adopter un singe au detriment des enfants

Par **oursdeslagrange**, le **28/07/2012** à **18:43**

bonjour;
puis je adopter un orang outan ,lui faire porter mon nom,et surtout lui leguer toute ma fortune(7 millions euros) au detriment de mes 5 enfants?
merci de votre aide, je suis angoisse.
cordialement.
Patrick

Par **Afterall**, le **28/07/2012** à **18:48**

Bonjour,
On ne peut adopter que des personnes humaines... Au surplus, vous ne pourrez déshériter vos enfants. Seul un quart de votre fortune pourra être légué à une association, avec pour but de s'occuper de votre animal...

Par **seb544**, le **28/07/2012** à **23:15**

Vous pouvez néanmoins faire don de votre fortune et de votre vivant à un zoo ou une association pour qu il s occupe de votre animal une fois décédé.

Ça lui fera une banane dorée lol

Par **youris**, le **29/07/2012** à **11:19**

bjr,
selon le code civil les animaux sont des choses donc ne peuvent pas faire l'objet d'adoptions ou de donations.
pour rigoler, avez-vous également l'intention d'ouvrir un compte bancaire à votre singe et à lui faire faire une carte bancaire ?
le plus dire sera de lui apprendre son code personnel et ainsi qu'à signer les chèques.
cdt

Par **oursdeslagrange**, le **29/07/2012** à **12:04**

je pense acheter un diademe en diamants avec tout mon argent et le donner au petit singe,sans le dire a mes enfants.
bonne idee, qu en pensez vous .merci vivement,je suis toujours angoisse avec cette histoire.
cordialement.
Patrick

Un orang outan n ' est pas un [s]petit[/s] singe
il mesure plus de 1 m. de haut
Pensez à acheter un gros diadème

Par **youris**, le **29/07/2012** à **12:34**

vous n'avez pas lu les réponses faites.
vous ne pouvez rien donner à votre singe puisque c'est un chose.
c'est comme si vous faisiez cadeau d'un diadème à votre voiture
le diadème restera votre propriété puis à votre décès ira dans votre succession et donc à vos héritiers.
cdt

Par **janus2fr**, le **30/07/2012** à **09:54**

Bonjour,
Puisque vous disposez de 7 millions d'euros, je ne vois pas ce que vous venez faire sur un forum pour avoir des réponses de bénévoles. Avec vos moyens, je pense que vous pouvez consulter un très bon avocat qui vous conseillera au mieux pour gérer votre souci.

Par **bills 3**, le **22/08/2012** à **22:48**

wei, moi je veux adopter le pere noel mais mon arrire grand mmere veut pas mais tkt moi j'ai leger 8millions a mon poisson mais il fltte sur le dot! c'est normale?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés